

Séance  
extraordinaire  
5 décembre 2023

**Procès-verbal** de la séance **EXTRAORDINAIRE** tenue le **5 décembre 2023 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Claude POUPART,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absence motivée :

Mario ISABELLE,	Conseiller;
-----------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général et greffier-trésorier
Caroline PROVOST,	Greffière-trésorière adjointe

2023-12/345

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil confirme que l'avis de convocation a été signifié conformément à la loi.

ADOPTÉE

2023-12/346

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'après avoir constaté qu'il y a quorum, le conseil municipal ouvre la séance.

ADOPTÉE

2023-12/347

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour, tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 4.1. Abrogation de la résolution numéro 2023-11/309 - Imposition d'un avis de réserve pour des fins publiques à l'égard du lot 3 991 468 du cadastre du Québec
  - 4.2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2023-337 décrétant des dépenses en immobilisations de 313 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé sur le lot 3 991 468 du cadastre du Québec
  - 4.3. Autorisation de signature d'une offre d'achat pour acquérir le lot 3 991 468 du cadastre du Québec pour des fins publiques
  - 4.4. Service de garde pour les jours de grève du 8 au 14 décembre 2023

## 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

2023-12/348

#### **Abrogation de la résolution numéro 2023-11/309 - Imposition d'un avis de réserve pour des fins publiques à l'égard du lot 3 991 468 du cadastre du Québec**

**ATTENDU** que le conseil municipal de Saint-Michel désire acquérir l'immeuble situé au 1840, rue Principale (lot 3 991 468 du cadastre du Québec), de gré à gré, pour des fins publiques;

**ATTENDU** que le conseil municipal de Saint-Michel désire abroger la résolution portant le numéro 2023-11/309 qui autorisait d'acquérir l'immeuble précité par une réserve foncière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que le conseil municipal de Saint-Michel abroge la résolution 2023-11/309.

ADOPTÉE

#### **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2023-337 décrétant des dépenses en immobilisation de 313 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé sur le lot 3 991 468 du cadastre du Québec**

Monsieur Patrick PHANEUF, conseiller du district 5, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-337 décrétant des dépenses en immobilisations de 313 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé sur le lot 3 991 468 du cadastre du Québec;
- dépose le projet de règlement numéro 2023-337 décrétant des dépenses en immobilisations de 313 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé sur le lot 3 991 468 du cadastre du Québec;

2023-12/349

#### **Autorisation de signature d'une offre d'achat pour acquérir le lot 3 991 468 du cadastre du Québec pour des fins publiques**

**ATTENDU** que le conseil souhaite acquérir le lot numéro 3 991 468 du cadastre du Québec, pour des fins publiques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil ait pris connaissance de l'offre d'achat et en accepte les termes, conditionnellement à la réception d'un avis juridique favorable de nos procureurs sur la promesse d'achat soumise;

QUE cette acquisition soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt qui servira au paiement de l'immeuble, soit le Règlement numéro 2023-337 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations de 313 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé sur le lot 3 991 468 du cadastre du Québec ».

QUE les frais relatifs à l'acte de vente, sa publication ainsi que des copies requises soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel la promesse d'achat et à signer tout acte ou autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2023-12/350

**Service de garde pour les jours de grève du 8 au 14 décembre 2023**

**ATTENDU** que le syndicat du Front commun en santé, en services sociaux et en éducation annonce une nouvelle séquence de sept jours de grève qui se tiendra du 8 au 14 décembre 2023 inclusivement;

**ATTENDU** que le conseil de la municipalité de Saint-Michel désire offrir un service de garde aux enfants de Saint-Michel, pour la période du 11 au 14 décembre 2023, limité à 50 enfants considérant la disponibilité des animateurs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE, sur recommandation de la responsable du service des loisirs, culture et vie communautaire, le conseil accepte d'offrir un service de garde, du 11 au 14 décembre 2023, de 8 h à 16 h 30, au centre communautaire de Saint-Michel, pour les enfants de Saint-Michel âgés entre 5 à 12 ans, au montant de 15 \$ / jour / enfant.

ADOPTÉE

2023-12/351

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 19 h 55, de lever la séance.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin  
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince  
Daniel PRINCE, Directeur général et greffier-trésorier